

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**2ÈME REUNION DE 2018**

**Séance du 4 et 5 avril 2018**

CD20180404\_35

id. 3802

*Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, M. ROGER, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum :16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
PERSONNEL : TRANSFORMATION DE POSTE**

Le taux d'occupation du service d'accueil mineurs majeurs (SAMM) du Centre départemental de l'enfance et de la famille et le nombre d'accueils réalisés, ont augmenté de façon significative ces dernières années.

De surcroît, le SAMM doit faire face à l'évolution des profils des mineurs qui lui sont confiés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et aux difficultés qu'elle génère (exemples : hausse du nombre d'incidents, dégradations et violences, commis par les jeunes). Ils souffrent, pour une part croissante d'entre eux, de troubles psychologiques et/ou psychiatriques. Mais les prises en charge sanitaires et/ou médico-sociales pour ces adolescents sont faibles ou épisodiques. Certains les refusent totalement. Parallèlement, les taux de scolarisation et d'insertion ont chuté.

Dans ce contexte, le risque d'incidents est majoré, avec les implications judiciaires, financières, émotionnelles et psychologiques qui pourraient en découler. Au vu de la situation, un renforcement de l'équipe psychoéducative est nécessaire.

Conformément à la réglementation, dans le cadre de l'examen du budget prévisionnel 2018, le Comité Technique d'Établissement en sa séance du 6 décembre 2017 et la Commission de Surveillance du CDEF réunie le 12 décembre 2017, ont émis un avis favorable à cette proposition.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis du comité technique d'établissement réuni le 6 décembre 2017,

Vu la commission de surveillance du CDEF réunie le 12 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, la transformation d'un poste de psychologue à 80% en emploi à 100 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC